



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseil de l'Europe

Question écrite n° 28000

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le régime d'immunité diplomatique dont bénéficient les membres de l'Assemblée du Conseil de l'Europe. Elle souhaiterait qu'il lui indique la nature détaillée de ce régime, d'une part, pour les délégués du Parlement français et, d'autre part, pour les délégués des Parlements étrangers. Elle souhaiterait également qu'il lui précise si les membres de cette assemblée ont droit à l'octroi d'un passeport diplomatique.

Texte de la réponse

Les membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sont des parlementaires désignés par les parlements nationaux des Etats membres de l'organisation et des pays ayant le statut d'« invité spécial » auprès de l'Assemblée parlementaire. Ils peuvent disposer d'une carte de service délivrée par le secrétariat général du Conseil de l'Europe qui leur permet de circuler dans les pays membres de l'organisation mais ne les dispense pas d'être en possession d'un passeport en cours de validité. Les parlementaires du Conseil de l'Europe ne bénéficient pas, en tant que tels, d'immunités diplomatiques particulières de la part de la France. Ils peuvent toutefois entrer et séjourner en France, sans visa, sous couvert de la carte de service qui leur est délivrée par le secrétaire général du Conseil. Lorsqu'ils ne sont pas encore en possession de cette carte, toutes facilités leur sont accordées par les services diplomatiques français pour obtenir un visa. Les parlementaires de certains Etats membres, qui disposent de passeports diplomatiques accordés par les autorités du pays qu'ils représentent, bénéficient des droits liés à la possession de ce document. La réglementation française précisée par l'arrêté du 25 juin 1945, en son article 4 relatif à l'attribution des passeports diplomatiques ne prévoit pas l'octroi de ce type de titres de voyage aux élus, notamment aux membres de l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28000

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1961

Réponse publiée le : 14 juin 1999, page 3601